

ASHQ/AGENT DE SERVICE INSCRIPTIONS POUR L'ADMISSION EN FORMATION AIDE-SOIGNANTE

- **CAPACITE D'ACCUEIL** : 20 % des places autorisées par la région sont réservées aux ASHQ (agents de service hospitalier qualifiés de la fonction publique hospitalière) et aux agents de service relevant de la formation professionnelle continue **soit 10 places sur 50**

Attention : le nombre définitif de places disponibles à l'entrée en formation peut évoluer en fonction des reports de sélection de l'année précédente.

INSCRIPTIONS OUVERTES DU 30 AOUT 2021 AU 22 OCTOBRE 2021

ATTENTION VOUS DEVEZ OBLIGATOIREMENT

1. EFFECTUER UNE PREINSCRIPTION SUR LE SITE INTERNET SUIVANT :

<http://extranet.ifsilablancarde.com/myconcours/>

ATTENTION : LA PRE-INSCRIPTION NE VAUT PAS L'INSCRIPTION DEFINITIVE

2. TELECHARGER ET IMPRIMER LE DOSSIER D'INSCRIPTION AVANT LE 22 OCTOBRE 2021

Après constitution, LE DOSSIER D'INSCRIPTION DOIT ETRE DEPOSE DANS UNE ENVELOPPE

A L'IFSI BLANCARDE (tous les jours de 8h00 à 16h00, ou ENVOYE AU SECRETARIAT
par courrier (en un seul envoi), à l'adresse suivante :

IFSI DE LA BLANCARDE – 59 rue Peyssonnel – CS 80402 – 13331 MARSEILLE CEDEX 03

**TOUT DOSSIER QUI N'AURA PAS FAIT L'OBJET D'UNE PREINSCRIPTION SUR LE SITE MYCONCOURS
SERA REJETE (LES CAPTURES D'ECRAN OU LEURS IMPRESSIONS NE SONT PAS ACCEPTEES)**

La conformité des pièces et la complétude du dossier sont les premiers critères d'évaluation.

Tous les dossiers doivent être parvenus à l'IFSI Blancarde au plus tard le **22 OCTOBRE 2021**
(à 23H 59 cachet de la poste faisant foi).

PASSÉ CE DELAI AUCUN DOSSIER NE SERA ACCEPTÉ

DEPÔT DES DOSSIERS : TOUS LES JOURS DU LUNDI AU VENDREDI
DE 08H00 A 16H00 (SANS RENDEZ-VOUS)

DATES IMPORTANTES

- **RESULTATS D'ADMISSION** : 19 NOVEMBRE 2021 A 15H00
- **RENTREE SCOLAIRE** : LE 3 JANVIER 2022

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

Candidats pouvant se présenter sur la liste ASHQ/Agent de service

Les agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service :

- Justifiant d'une ancienneté de services cumulée **d'au moins un an en équivalent temps plein**, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes;
 - Ou justifiant à la fois du suivi de la formation continue de soixante-dix heures relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée **et d'une ancienneté de services cumulée d'au moins six mois en équivalent temps plein**, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes.
- Aucun diplôme n'est requis pour se présenter à l'épreuve de sélection

Le directeur de l'institut met en place, après leur admission, des parcours individualisés pour les élèves ayant déjà acquis un ou plusieurs blocs de compétences communs à la certification d'aide-soignant ou lorsque leur parcours antérieur leur permet de bénéficier d'un allègement de formation.

EPREUVE DE SELECTION

Les candidats ASHQ/Agent de service sont dispensés de l'épreuve de sélection.

Ils sont directement admis en formation sur décision du directeur de l'institut de formation concerné, dans la limite des 20% des places autorisées par la région soit **10 places**.

- **L'INSCRIPTION N'EST EFFECTIVE QUE SI LE DOSSIER EST COMPLET**
- **LE CLASSEMENT SE FAIT PAR ORDRE D'INSCRIPTION DEFINITIVE.**

RESULTAT D'ADMISSION

AFFICHAGE DES RESULTATS A L'IFAS ET SUR LE SITE INTERNET DE L'IFAS : www.ifsilablancarde.com

Le 19 NOVEMBRE 2021 à 15H00

Le jury établit la liste de classement. Cette liste comprend une liste principale et une liste complémentaire. Si, dans les 7 jours ouvrés suivant l'affichage, un candidat classé sur la liste principale ou sur la liste complémentaire n'a pas confirmé par écrit son souhait d'entrer en formation, il est présumé avoir renoncé à son admission ou à son classement sur la liste complémentaire et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur cette dernière liste.

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Prise en charge par l'employeur : Fournir l'attestation de prise en charge de l'employeur au moment de l'inscription. (Coût pédagogique: 6550 €, sous réserve de modification)

CONSTITUTION DU DOSSIER : LISTE DES PIECES A FOURNIR

- **1 fiche d'inscription** téléchargée par le candidat sur le site : <http://extranet.ifsilablancarde.com/myconcours/> dûment complétée et signée.
- **1 photo d'identité** récente à insérer sur la fiche d'inscription.
- **1 photocopie d'une pièce d'identité recto/verso, en cours de validité**, (carte d'identité ou passeport ou permis de conduire ; La durée de validité des CNI délivrées à compter du 02/01/2004 **aux personnes majeures est prolongée de 5 ans**. Cette prolongation ne concerne pas les CNI délivrées aux mineurs qui resteront toujours valable 10 ans. Décret du 20 décembre 2013.)

- **Un curriculum vitae.**
- **Une lettre de motivation manuscrite avec description du projet professionnel**
- **Attestation(s) de travail**, et appréciation(s) employeur(s), permettant de comptabiliser **au moins un an en équivalent temps plein**, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes;

OU

Attestation(s) de travail, et appréciation(s) employeur(s), permettant de comptabiliser **au moins six mois en équivalent temps plein + le suivi de la formation continue** de soixante-dix heures

- **Un document précisant la prise en charge de la formation par l'employeur**
- **La copie** des originaux des diplômes ou titre traduits en français
- **Pour les ressortissants étrangers**, un titre de séjour **valide** pour l'entrée en formation. Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus, au regard notamment de leur parcours scolaire, de leurs diplômes et titres ou de leur parcours professionnel, les candidats joignent à leur dossier une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au **niveau B2** du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe. A défaut, ils produisent tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral. »

AUCUN FRAIS AFFERENT A LA SELECTION D'INSCRIPTION POUR L'ADMISSION EN FORMATION D'AIDE-SOIGNANT N'EST DEMANDE AUX CANDIDATS

EN CAS D'ANNULATION OU DE REPORT DE LA SELECTION, AUCUN DEDOMMAGEMENT NE SERA APPLIQUE.

RENTREE SCOLAIRE : LE 3 JANVIER 2022

Durée de la formation : **44 semaines.**

L'admission définitive est subordonnée à la production d'un dossier médical et administratif complet au plus tard le jour de la rentrée scolaire.

VACCINATIONS OBLIGATOIRES ELEVE AIDE - SOIGNANT	<ul style="list-style-type: none"> ▪ DIPHTERIE-TETANOS-POLIOMYELITE (DT Polio) ▪ HEPATITE VIRALE B ▪ COVID 19 <p>Ces vaccinations seront exigées en cas d'entrée en IFAS. <u>Merci de vous en préoccuper dès à présent.</u></p>
--	--

PROCEDURE POUR LA PRE INSCRIPTION A LA SELECTION POUR L'ADMISSION A LA SELECTION EN FORMATION D'AIDE SOIGNANTE

PREINSCRIPTION SUR LE SITE INTERNET SUIVANT : <http://extranet.ifsilblancarde.com/myconcours>

1. Cliquer sur **Ouvert**



2. Cliquer sur « S'inscrire »



1. Compléter les champs ci-dessous pour recevoir votre lien pour créer votre mot de passe

Préinscription : D.E. AIDE-SOIGNANT - AS INITIAL 09 2021

Merci de saisir votre adresse e-mail et de cocher la case "Je ne suis pas un robot".

Votre adresse e-mail

Votre prénom

Votre nom

Je ne suis pas un robot

Votre mot de passe doit contenir au moins 8 caractères, une lettre en majuscules et minuscule et un chiffre.

Votre nouveau mot de passe *

Répéter votre nouveau mot de passe *

- 4 Après avoir créé le mot de passe, cliquer sur « Se Connecter » pour saisir tous les renseignements de votre dossier :

- 5 Renseigner tous les champs

A NOTER : Dans la rubrique Titre d'inscription ⇒ Catégorie : renseigner **DROIT COMMUN**

Attention aux menus déroulants

- 6 Une fois tous les champs saisis, Cliquer sur Enregistrer

- 7 VOUS DEVEZ IMPRIMER VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION : « Cliquer ICI pour télécharger et imprimer le dossier »

Après constitution, LE DOSSIER D'INSCRIPTION DOIT ETRE DEPOSE DANS UNE ENVELOPPE A L'IFSI BLANCARDE (tous les jours de 8h00 à 16h00, ou ENVOYE par courrier (en un seul envoi), à l'adresse suivante :
IFSI DE LA BLANCARDE – 59 rue Peyssonnel – CS 80402 – 13331 MARSEILLE CEDEX 03